



Bien que le président sortant se retrouve en ballottage pour la première fois en vingt ans, Recep Tayyip Erdogan part en position de favori pour le second tour. © AFP

Tayyip Erdogan, leurs « acquis » des dernières années – à commencer par la liberté de porter le voile dans la fonction publique – leur soient aussitôt retirés. Elle n'a pas non plus convaincu une majorité des Turcs de sa capacité à redresser l'économie ou à relever le pays des décombres du 6 février. Même si rien n'est perdu d'avance, l'échéance du 28 mai s'annonce particulièrement périlleuse du point de vue de l'opposition, qui manque de réserves de voix.

Autre enseignement du scrutin : le soutien du parti pro-kurde HDP (Parti démocratique des peuples) et de ses 10 % d'électeurs n'a pas suffi, comme espéré, à faire pencher la balance en faveur de Kemal Kılıçdaroglu, face à une alliance au pouvoir qui prône, à cor et à cri, une réponse sécuritaire et non politique à l'éternelle « question kurde ». Dans le sud-est à majorité kurde, Recep Tayyip Erdogan est parvenu à maintenir ses scores de 2018.

C'est la première fois qu'Erdogan est contraint à un second tour. S'il ne s'agit pas d'une victoire éclatante, le résultat est loin d'être une défaite pour Erdogan, à la tête du pays depuis vingt ans. Il a exalté ses partisans, affirmant qu'il s'engageait à « servir encore son pays pendant cinq ans » et que « le peuple a choisi la stabilité et la sécurité lors de cette élection présidentielle ». Le président sortant va sans doute brandir cette stabilité pour décrédibiliser son adversaire.

5 Quel rôle aura le résultat des élections législatives ?

Les élections législatives se sont quant à elles jouées en un seul tour. L'alliance d'Erdogan – Alliance du Peuple – est parvenue à conserver la majorité absolue au Parlement... mais l'AKP a perdu des plumes dans la bataille, son nombre de députés ayant baissé. Reste qu'Erdogan possède désormais un avantage : il peut plaider sur la nécessité de garder le pays stable en confiant le pouvoir présidentiel au représentant du parti en force au Parlement.

PEINE DE MORT

Le nombre d'exécutions atteint des sommets inquiétants

Le dernier rapport d'Amnesty International révèle une augmentation inquiétante des exécutions dans le monde. Mais parallèlement, « de remarquables progrès » sont à noter dans le recul de la peine de mort au niveau mondial.

ELÉONORE DAXHELET (ST.)

Un bien triste record. Voilà ce qu'on retiendra du rapport de 2022 d'Amnesty International sur l'état de la peine de mort dans le monde. Le nombre d'exécutions est le plus élevé enregistré depuis 2017, avec « 883 exécutions dans vingt pays, soit une hausse de 53 % » (hors Chine) par rapport à 2021. Selon Aurélie Plaçais, directrice de la Coalition mondiale contre la peine de mort, cette tendance risque de se poursuivre. La reprise des exécutions massives depuis deux ans témoigne « d'un repli et d'une montée en revendication du recours à la peine de mort [par un noyau dur d'Etats] ».

Malgré l'opacité des statistiques relatives à la peine de mort dans le pays, la Chine reste en tête du classement établi par l'ONG. Des milliers de personnes y seraient exécutées chaque année. À cause du manque de données précises concernant la Chine, le total mondial calculé par l'ONG ne les comptabilise pas. Il est donc probablement bien en deçà de la réalité.

Reprise des exécutions à Singapour
Cinq pays ont repris les exécutions l'année dernière : l'Afghanistan, le Koweït, le Myanmar (Birmanie), la Palestine et Singapour. Ce dernier n'avait pas procédé à des exécutions depuis 2019, selon Françoise Dieryck, coordinatrice contre la peine de mort à Amnesty International Belgique. « En 2022, elles concernaient exclusivement des personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue », détaille le rapport.

Françoise Dieryck est consternée par la forte augmentation du nombre d'exécutions en 2022 en rapport avec des infractions liées à la drogue. « Elles représentaient 37 % du nombre total d'exécutions recensées dans le monde », selon Amnesty. « Une violation du droit international relatif aux droits humains », qui interdit le recours à la peine capitale pour des faits qui ne relèveraient pas des crimes les plus graves, tel que l'homicide volontaire, rappelle l'ONG.

Au Moyen-Orient, une tendance inquiétante

D'après Amnesty, la forte augmentation de 2022 serait principalement due à une hausse enregistrée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, où le nombre a bon-

di de 59 %. Deux pays sont principalement concernés par cette forte hausse : l'Iran et l'Arabie saoudite.

Aurélie Plaçais et Françoise Dieryck sont toutes deux frappées par le nombre d'exécutions en Iran depuis 2022. Pour Aurélie Plaçais, « c'est clairement lié aux manifestations » qui secouent le pays depuis la mort de Mahsa Amini (à 22 ans après son arrestation par la police des mœurs pour un port du voile jugé incorrect, NDLR). Françoise Dieryck explique que « l'utilisation de la peine de mort comme outil de répression et de ciblage des minorités » n'est pas nouvelle en Iran. Cette tendance devrait malheureusement se poursuivre en 2023. « Rien que les deux premiers mois [de 2023], il y a eu 94 exécutions ».

En Arabie saoudite, le nombre d'exécutions a triplé en 2022. C'est le

deuxième pays enregistrant la plus forte augmentation, après l'Iran. Le pays est même allé jusqu'à exécuter 81 prisonniers en une journée. La menace de la peine de mort servirait également de moyen de contrôle de la population, « le pouvoir [saoudien n'ayant] pas envie de se voir confronté à une opposition quelconque », poursuit Françoise Dieryck.

Une lueur d'espoir

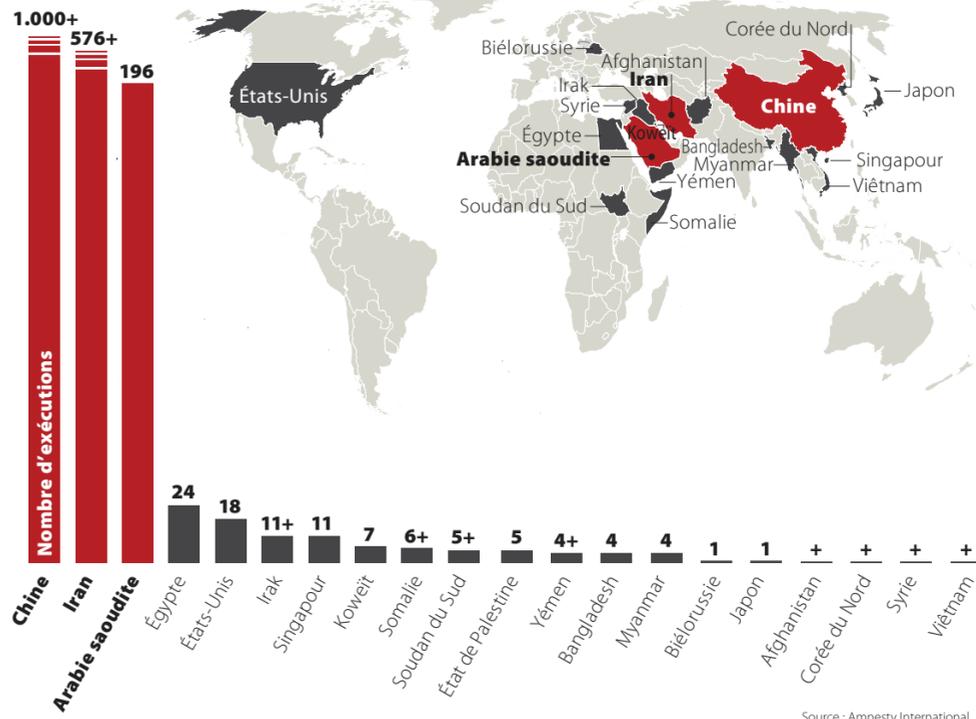
Malgré ces chiffres alarmants, le rapport note « de remarquables progrès » dans le recul de la peine de mort au niveau mondial. Quatre pays ont ainsi aboli totalement la peine capitale en 2022 et deux autres l'ont supprimé pour les crimes de droit commun. C'est par exemple le cas en Zambie où le président a commué 30 condamnations à mort en réclusion à perpétuité.

En 2022, un vote à l'Assemblée générale des Nations unies en faveur d'un moratoire sur les exécutions avait recueilli 125 voix pour sur un total de 193 (37 contre, 22 abstentions et 9 absents). « Un record qui n'avait jamais été atteint », se félicite Aurélie Plaçais. Selon Françoise Dieryck, cette tendance positive devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Pays ayant procédé à des exécutions en 2022

Le signe « + » indique que l'estimation d'Amnesty International est un chiffre minimum

Le signe « + » non précédé d'un chiffre signifie qu'Amnesty International est certaine que plus d'une exécution a eu lieu dans le pays cité, mais qu'il n'a pas été possible de réaliser une estimation plus précise



Iran « Les exécutions ont en partie étouffé le mouvement de contestation »

ENTRETIEN

E.D.T (ST.)

Vendredi 12 mai, Human Rights Watch a signalé une augmentation inquiétante du nombre d'exécutions en Iran, avec plus de 60 personnes exécutées au cours des deux dernières semaines. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a également dénoncé cette situation. Amnesty International, dans son rapport annuel sur la peine de mort dans le monde publié ce mardi, a recensé « une augmentation de 83 % » des exécutions par rapport à 2021. Mahnaz Shirali est sociologue et politiste d'origine iranienne. Elle publie régulièrement des articles et des livres sur son pays natal.

Pourquoi le rythme des exécutions en Iran s'est-il accéléré dernièrement, notamment en 2022 ?

Il y a beaucoup de contestations en Iran depuis le meurtre de Mahsa Amini, en septembre 2022 (la jeune fille de 22 ans est morte après son arrestation par la police des mœurs pour un port du voile jugé incorrect, NDLR). Les Iraniens

sont en colère. Faire peur à la population, terroriser les manifestants, est le seul moyen que le régime iranien connaisse pour étouffer les protestations et calmer la situation. L'augmentation des exécutions a donc pour but de terrifier la population et dissuader les contestations dans la rue. Cela témoigne d'une certaine peur de la part du gouvernement, que ces manifestations ne puissent prendre plus d'ampleur. La terreur est un moyen d'assurer la survie du régime actuel.

Comment la peine de mort est-elle appliquée en Iran ? Comment les procès se déroulent-ils ?

La justice, religieuse en Iran, n'existe pas, pour ainsi dire. Les procès sont lapidaires. On condamne sans avoir aucune preuve, sans avocat pour défendre convenablement les condamnés. Ce n'est pas de la justice. C'est du cinéma.

Comment le gouvernement iranien justifie-t-il cette augmentation des exécutions ?

Le gouvernement à la tête de la République islamique d'Iran est un gouver-



La justice en Iran n'existe pas. Ce n'est pas de la justice. C'est du cinéma

Mahnaz Shirali
Spécialiste de l'Iran

”

nement souverain, autoritaire. En tant que tel, il n'a pas besoin de se justifier, il peut faire ce qu'il veut.

Comment la société iranienne réagit-elle ?

On observe une indignation très importante. Les Iraniens sont de plus en plus mécontents du pouvoir en place actuellement. Malheureusement, ils ne peuvent pas faire grand-chose, la terreur là-bas est très forte.

Quel impact l'augmentation des exécutions a-t-elle eu sur les manifestations ?

Elle a réussi à étouffer en grande partie le mouvement. Il y a eu énormément de manifestations en Iran après septembre 2022. Mais avec le recours aux exécutions et à la torture en prison, le régime est évidemment parvenu à les endiguer. Il est difficile et dangereux aujourd'hui d'exprimer publiquement sa colère. Mais le ressentiment est toujours omniprésent au sein de la population. Jusqu'à quand le régime va-t-il pouvoir étouffer les mouvements de contestation ? C'est plutôt ça la question. Personne ne peut y répondre pour l'instant.